

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

À 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Jean-Jacques GOUAULT, Loïc BARROIS, Jacky LOURDEZ, Rachel COPPEE tous excusés

Convocation du Vendredi 4/12/ 2019

Madame **Amélie LEMAIRE** a été nommée secrétaire.

L'Adjointe énumère l'**ORDRE DU JOUR**

- 2 Délibérations vente des terrains derrière le cabinet médical à Mme AOURAI Tina et/ou M AL-SIDDIGI Tariq et M MOULET Hervé
 - 1 délibération secours financier et 1 délibération aide financière
- 2 délibérations virement de crédits : l'une pour paiement facture analyses structure voirie et l'autre pour secours financier
 - Délibération pour autoriser Mme Marianne Lecomte à signer la vente M Jean LEON

- Délibération N° 55 : Budget principal de l'exercice 2019 : Décision Modificative N°1 : Virement de crédits : Dépenses pour le projet aménagements trottoirs rue du Neuf Bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2019 pour les dépenses pour le projet aménagements trottoirs rue du Neuf Bourg en l'occurrence deux factures de GINGER CEBTP analyses sur enrobés : diagnostic amiante, HAP et structures existantes

CREDITS A OUVRIR				CREDITS A REDUIRE			
Chapitre	compte	Nature	Montant en euros	Chapitre	compte	Nature	Montant en euros
23	ation en cou	Immobilisation en cours	3 480,00	21	2132	Immeuble de rapport	3 480,00
			3 480,00				3 480,00

- Délibération N° 56A

demande de secours financier remboursable accordé à un couple habitant sur Bétheniville pour un montant de 2 000 euros maximum pour l'acquisition d'une moto et les formations nécessaires pour la conduire. Convention pour le remboursement de l'avance à signer.

Approuvée à l'unanimité

- Délibération N° 56B

demande d'aide financière d'une femme seule avec un enfant habitant sur Bétheniville pour un montant de 203.96 euros pour le paiement d'une facture de centre aéré.

Approuvée : 6 voix pour, 1 voix contre

- Délibération N° 57 Vente d'un terrain cadastré ZP 20 sis Le Pré de l'Archevêché pour 6 370 m² pour 6 370 euros à M LEON Jean (modification de la délibération N°29/2019 permettant la signature de l'acte authentique par l'Adjointe Déléguée)

Le Conseil Municipal en date du 24 mai 2019 a autorisé la vente de la parcelle cadastrée ZP 20 sis Le Pré de l'Archevêché appartenant à la commune à M LEON Jean domicilié à BETHENVILLE au 35 rue du Neuf Bourg pour 1 euro TTC/m², terrain d'une surface de 6 370 m² soit 6 370 euros TTC à M LEON Jean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **charge** l'adjointe déléguée de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes
- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur

- Délibération N° 58 Vente de deux parcelles de terrains cadastrées AC 145 pour 1178 m² et AC 139 pour 211 m² à M MOULET Hervé

L'Adjointe Déléguée rappelle au Conseil Municipal que la délibération N°43 en date du 06 septembre 2019 a autorisé la vente de 2 parcelles de terrains issues d'une division de terrain cadastré AC 142 appartenant à la commune.

La parcelle cadastrée AA 145 pour 1178 m² est vendue au prix de 2 356.00 euros soit 2 euros TTC le m² et le terrain cadastré AC 139 pour 211 m² au prix de 422 euros soit 2 euros TTC le m² à M MOULET Hervé domicilié à BETHENVILLE au 18 rue du Neuf Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** la vente de la parcelle cadastrée AA 145 pour 1178 m² est vendue au prix de 2 356.00 euros soit 2 euros TTC le m² et le terrain cadastré AC 139 pour 211 m² au prix de 422 euros soit 2 euros TTC le m² à M MOULET Hervé domicilié à BETHENVILLE au 18 rue du Neuf Bourg.
- **charge** le Maire (ou un adjoint délégué) de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes
- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

- Délibération N° 59 Vente d'une parcelle de terrains cadastrée AC 146 pour 19a03ca soit 2 euros TTC le m² à Mme AOURAI Tina et/ou M AL-SIDDIGI Tariq

L'Adjointe Déléguée rappelle au Conseil Municipal que la délibération N°43 en date du 06 septembre 2019 a autorisé la vente de 2 parcelles de terrains issues d'une division de terrain cadastré AC 142 appartenant à la commune.

La parcelle cadastrée AA 146 pour 19a03 ca est vendue au prix de 3 806.00 euros soit 2 euros TTC le m² à Mme AOURAI Tina et/ou M AL-SIDDIGI Tariq domicilié à BETHENVILLE au 30 rue du Neuf Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** la vente de la parcelle cadastrée AA 146 pour 19a03 ca est vendue au prix de

3 806.00 euros soit 2 euros TTC le m² à Mme AOURAI Tina et/ou M AL-SIDDIGI Tariq domicilié à BETHENVILLE au 30 rue du Neuf Bourg

- **charge** le Maire (ou un adjoint délégué) de signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- **charge** Maître CALMET Thomas, notaire à MACHAUT (Ardennes), d'établir les actes
- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- **précise** que la présente vente relève du seul exercice de la propriété, sans aucune motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, la commune n'a donc pas la qualité d'assujetti à la TVA

- Délibération N° 60 Budget principal de l'exercice 2019 :

Décision Modificative N°2 : Virement de crédits : secours financier à des administrés de Bétheniville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2019 pour un secours financier -remboursable à des administrés sur Bétheniville (avance pour l'acquisition d'une moto et les formations nécessaires pour la conduire) suite à la dissolution du CCAS le 31 décembre 2018, la commune est habilitée à porter secours aux habitants de Bétheniville.

CREDITS A OUVRIR				CREDITS A REDUIRE			
Chapitre	compte	Nature	Montant en euros	Chapitre	compte	Nature	Montant en euros
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p	2 000,00	21	2132	Immeuble de rapport	2 000,00
			2 000,00				2 000,00

Questions diverses

- Modification des virages sur la piste BMX (devis supplémentaire SA RICHARD)
- M Jean-Pierre PALADINI pose la question des emplacements de parking pour l'ensemble sportif, notamment lors de futures compétitions. A réfléchir pour le prochain conseil.

FIN DE REUNION à 21H20